



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16
📠 04 66 01 61 64

C.C.A.S.

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du mercredi 18 janvier 2023

Le dix-huit janvier deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur le Président.

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
12	10	11

Étaient présents (10) : Mmes et M. MARTINEZ Juan, DURAND Martial, CANET Marinette, LEONARD Michèle, GARCIA Elisabeth, KAIL Muriel, FLORENT Judith, CHABALIER Odette, GRANIER Janine, HERITIER Adrien.

Étaient absents (2) : Mmes et M. EL AIMER Nadia, RIGAL Olivier.

Procurations (1) : De Monsieur RIGAL Olivier à Monsieur MARTINEZ Juan

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élue secrétaire de séance Madame CANET Marinette

Monsieur Le Président rappelle l'intérêt de bénéficier d'une information constante concernant les questions relatives au développement de l'action sociale communale. L'adhésion à l'UNCCAS permet de garantir l'ensemble des informations et des possibilités de formations. Le coût de l'adhésion et de l'abonnement s'élève à 372.72 euros.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

DECIDE

- De renouveler l'adhésion d'un montant de 259.72 ainsi que l'abonnement au magazine d'un montant de 71.50.
- Facture de l'UNCCAS

La secrétaire de
séance :
Marinette CANET



Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 18 janvier 2023

Le Président,
Juan MARTINEZ

